

DECRET N° 78/198 DU 11 MARS 1978
portant nomination de Madame MALELA née BASSIMBA
Victorine, Assistante Sociale Principale de
3^e échelon en qualité de Directrice de l'Enfance.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte N°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte N°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance N°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 78/112 du 14 Février 1978 portant création et orga-
nisation du Secrétariat Général aux Affaires Sociales;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
5 Novembre 1977;

DECRETE :

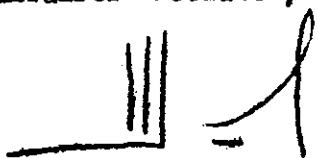
Article 1er.— Madame MALELA née BASSIMBA Victorine, Assistante Sociale Princi-
pale de 3^e échelon est nommée Directrice de l'Enfance;

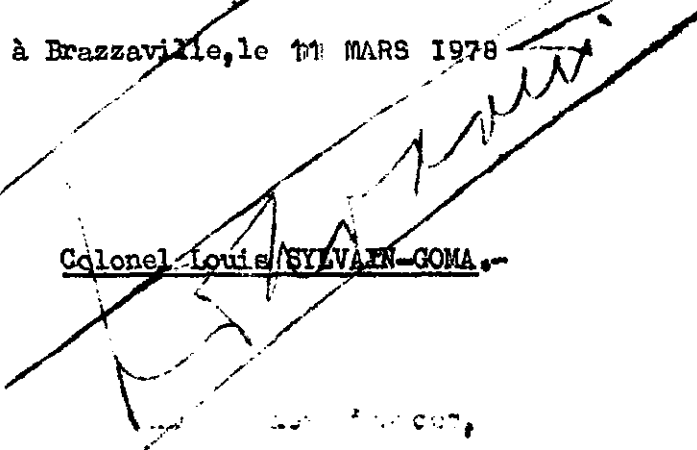
Article 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires;

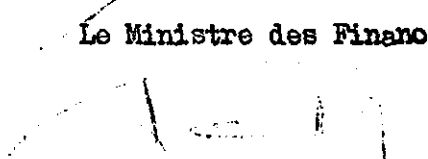
Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'Intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

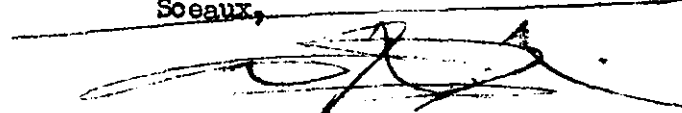
Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

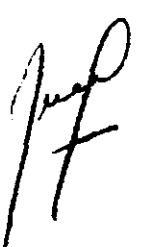

Médecin Commandant D.A. MISSONTSA.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.


Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.


Le Ministre de la Justice
et du Travail, Garde des
Sceaux,


A. MUISSOU-POUATI.